

Soutien annuel des Groupes Thématiques de la SFD

1- CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'APPEL D'OFFRE

Cette proposition de soutien par appel d'offre a pour objectif de permettre aux Groupes Thématiques (GT) de la SFD, organisés en association Loi 1901 et qui ne disposent pas d'un budget suffisant, de se porter candidats pour être soutenus financièrement par la SFD.

La SFD attribue annuellement un montant de 150 000 € répartis entre les GT qui font acte de candidature.

2- CHAMP DE L'APPEL D'OFFRE

Le présent appel d'offre est destiné à participer aux frais engagés par les GT pour les actions suivantes :

- organisation de réunions de travail des membres du GT ;
- invitation de conférencier(s) ou de personnalité(s) extérieure(s), non membre du groupe pour notamment le remboursement des frais de déplacement et, le cas échéant, d'hébergement ;
- organisation de séminaires de courte durée (une journée maximum).

Cet appel à projet ne couvre pas :

- l'achat de matériel ;
- la rémunération d'une personne ;
- les projets de recherche (il existe pour cela les appels d'offre spécifiques du Bureau de la Recherche de la SFD) ;
- l'organisation de congrès ou d'autres manifestations importantes.

3- MODALITES DE PARTICIPATION

Une proposition de soutien de la SFD pour l'année « n » est adressée annuellement par le Président de la SFD aux Présidents des GT en début d'année « n-1 ».

Les projets doivent être soumis en février de l'année « n-1 ». Ils sont envoyés au Président de la SFD qui les transmet à la Commission d'attribution des subventions. Ils sont analysés en avril. Les résultats sont annoncés en mai. Les subventions sont versées aux GT au cours du quatrième trimestre de l'année « n-1 ».

5- MODALITES D'ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION

La subvention est attribuée en fonction des critères suivants :

- la taille du GT, définie par le nombre de membres ;
- les caractéristiques des projets présentés : pertinence, objectifs, faisabilité, intérêt pour la communauté dermatologique, impact, originalité ;
- les autres financements dont dispose le GT ;
- le budget prévisionnel (nombre de participants, location de salle, frais de restauration...)
- le rapport annuel d'utilisation de l'éventuel financement de l'année précédente.

6- RAPPORTS AVEC LA SFD

A l'occasion du rapport d'activité et financier annuel fait par les responsables de GT devant le Bureau ou le CA de la SFD, **un rapport sur l'utilisation des fonds alloués par le présent appel d'offre devra être présenté**. Ce rapport sera pris en compte pour l'attribution d'une éventuelle subvention l'année suivante.

La SFD se réserve le droit de ne pas accorder de subvention l'année suivante si cette subvention a été attribuée pour l'organisation d'une réunion par ailleurs co-financée et si le bénéfice qui en résulte est deux fois supérieur à la subvention allouée.

7- COMMISSION D'ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS

La commission d'attribution des subventions est formée de cinq membres issus du CA de la SFD, dont obligatoirement le Trésorier.

Elle se réunit une fois par an, en avril, et décide de l'attribution et du montant des subventions.

Les critères d'évaluation sont précisés plus haut.

8- MONTANT DE LA SUBVENTION

Le Conseil d'Administration de la SFD du 13 octobre 2011 a décidé de consacrer annuellement 150 000€ pour l'aide financière aux GT. La commission jugera de la répartition des sommes entre les différents GT. Cette somme est susceptible d'être modifiée pour les années suivantes par décision du Conseil d'Administration de la SFD.
